

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 45 -2020-CDG
MODIFIANT L'ARTICLE 1 DE
L'ARRETE N° 12-2020-CDG
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES
DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ADJOINT
TERRITORIAL D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
(Au titre d'un avancement de grade)**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- VU le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- VU l'arrêté du 29 janvier 2007 modifié fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- VU l'arrêté n° 96-2019-CDG du 10 octobre 2019 portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU l'arrêté n° 10-2020-CDG du 2 mars 2020 modifiant l'article 3 de l'arrêté n° 96-2019-CDG du 10 octobre 2019 portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU l'arrêté n° 12-2020-CDG du 2 mars 2020 fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU l'arrêté n° 19-2020-CDG du 27 mars 2020 portant report de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20200724-45-2020-CDG-AR
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception en préfecture : 24/07/2020

- VU l'arrêté n° 41-2020-CDG du 3 juillet 2020 modifiant l'article 1 de l'arrêté n° 19-2020-CDG du 27 mars 2020 portant report de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU le procès-verbal en date du 13 décembre 2019 du tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie C à la Commission Administrative Paritaire,
- **CONSIDERANT** que suite aux élections municipales, certains membres du collège des élus n'ont plus la qualité d'élus,
- **CONSIDERANT** qu'en cas de défaillance d'un membre du jury avant le début de la première épreuve, il est procédé à son remplacement,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de remplacer **M. Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE**,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade) est fixée comme suit :

ELUS LOCAUX

- **Mme Béatrice SIGISMEAU** - Vice-Présidente déléguée aux affaires culturelles, insertion par l'activité économique – Conseil Départemental – Présidente du jury
- **M. Jean-Hugues LESQUELIN** - Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires et restauration – Commune des Avirons - Suppléant de la Présidente du jury en cas d'empêchement

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- **M. Henri Claude INCANA** – Attaché principal – Directeur du CCAS – CCAS de l'Etang-Salé
- **M. Jean-René COUROUNDIN** – Adjoint Administratif – Commune de Sainte-Marie - Représentant du personnel de la catégorie C à la Commission Administrative Paritaire – UNSA

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- **M. Jacky PRIANON** – Conseiller d'Education Populaire et de la Jeunesse hors classe – Délégué départemental à la vie associative – Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion
- **M. Ibrahim CADJEE** – Attaché principal – Directeur Général Adjoint – CCAS de Saint-Pierre

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° 12-2020-CDG du 2 mars 2020 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Réunion et affiché au Centre de Gestion de la Réunion.

ARTICLE 4 :

Madame La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,
Le 24 JUIL. 2020

Le Président

~~Léonus THEMOT~~



Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 24 JUIL. 2020
et affiché le 24 JUIL. 2020
Le Président.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication. 974-289740128-20200724-45-2020-CDG-AR
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020